

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
 composant le Conseil : 27  
 Présents : 18  
 Votants : 22

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
 ANNÉE : 2026  
 \*\*\*\*\*  
**OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU  
 SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION  
 DES TRANSFERTS DE CHARGES À LA  
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET  
 GONDOIRE (CLECT)**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit mai à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 22 mai 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Kevin FAVRET
	Jacques POTTIER, Adjoint	Catherine MILLOT
	Michel PIRIS, Adjoint	Céline DRAHON
	Françoise DARRAS, Adjointe	Fabien MARTINEAU
	Lionel BOQUILLON, Adjoint	Martine MARCHAND
	Marie PLEGNON, conseillère déléguée	David GENTIER
	Guy DARRAS, conseiller délégué	Marcel BEAUDARD
	Jean-Pierre PRIEUR	Adrien DEVIC
	Alice VIALARD	Frédéric DENEUCHATEL
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Myriam CHMELEFF pouvoir Françoise DARRAS	
	Pierre ROGGE pouvoir Martine MARCHAND	
	Catherine HINARD-PESCHI pouvoir Jacques POTTIER	
	Christine FALKOWSKI pouvoir Frédéric DENEUCHATEL	
ABSENTS EXCUSÉS	Aude ZAFOR	
	Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Pierre CHOFFARDET	
	Naïma AHMED-AMMAR	
	Najat BROEDERS	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Fabien MARTINEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDOIRE (CLECT)

Monsieur le Maire explique que la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire demande la désignation d'un représentant de Dampmart à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges. Cette commission a pour mission d'évaluer les charges à transférer pour chaque collectivité en fonction des compétences transférées.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué. Il propose de présenter Madame ALIBERT BRIGNONE Catherine pour faire partie de cette commission.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** les statuts de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner un représentant au sein de la commission de transferts de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

**APRÈS** en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité,

**DÉSIGNE** Madame ALIBERT BRIGNONE Catherine, Maire Adjointe chargée des finances, comme représentante de la commune de Dampmart à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le 29 mai 2026 de la publication  
le 29 mai 2026 en vertu des Lois  
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire  

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DELPECH

 